

Québec, le 30 mars 2004

Envoi par courrier et par télécopieur :

Société de la faune et des parcs du Québec
M. Grégoire Ouellet
Édifice Marie-Guyart, 10^{ième} étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite
 Gaz Métro
 Questions complémentaires du 30 mars 2004 questions no 1 à 7

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

Veillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Suzanne Bouchard

p.j.

À la FAPAQ :

1. À la lumière des documents récemment déposés et des informations obtenues en audience publique, est-ce que des éléments particuliers suscitent des préoccupations ou un questionnement supplémentaire de votre part?
2. Le suivi environnemental de la faune (poissons, oiseaux et autre) à la suite de l'installation du gazoduc devrait avoir quelle durée? Pour quelles raisons?
3. Est-ce que les mesures de mitigation proposées par le promoteur pour restaurer le milieu aquatique présent sous les jetées prévues dans les secteurs de l'île Carignan et de la Petite pointe aux Roches sont adéquates et suffisantes? Après avoir subi un tel impact, est-ce que ce milieu peut vraisemblablement être restauré selon son état initial? Quelles mesures particulières devraient être appliquées?
4. Est-ce que les périodes au cours desquelles ont été réalisés les inventaires d'espèces fauniques sont adéquates?

Les prochaines questions concernent l'avis que la FAPAQ a émis le 15 mars 2004 (DB12) :

5. Il est mentionné que « le promoteur surestime les effets des mesures de mitigation qu'il propose », par exemple les suivantes :
 - la réalisation du déboisement en dehors de la période de nidification de l'avifaune ;
 - l'effarouchement des animaux pendant la période de reproduction ;
 - l'ensemencement de remplacement pour la mortalité de poissons.Existe-t-il des mesures de mitigation plus efficaces qui pourraient être appliquées par le promoteur? Quelles sont-elles?
6. Il est mentionné que le scénario 3 de traversée du fleuve Saint-Laurent « apparaît très difficilement conciliable avec les objectifs gouvernementaux de protection des espèces et des habitats, puisque, entre autres, les travaux de toutes sortes empièteraient allègrement sur les périodes sensibles des poissons et de l'avifaune ». Auriez-vous des mesures particulières à suggérer dans le but de rendre ce scénario plus acceptable, notamment au sujet de son impact sur la faune ichtyenne et l'avifaune?
7. Il est mentionné que la jetée d'une longueur de 650 mètres qui pourrait être construite à partir de la rive sud du fleuve Saint-Laurent dans le cas du scénario 2 constituerait inévitablement un important obstacle à la libre circulation des poissons. De plus, « étant donné que le promoteur n'a pas terminé ses études sur la migration et qu'il n'a pas fourni suffisamment de détails sur l'éventuelle installation de ponceaux, il n'est pas possible de statuer sur cette mesure de mitigation ». Advenant le cas où cette jetée aurait un impact sur la migration de certaines espèces de poisson, est-ce que l'installation de ponceaux constitue la meilleure façon d'atténuer les impacts sur la circulation et la migration des poissons? Y a-t-il des règles à respecter à ce sujet?